Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE SOCIOLOGIE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sociologie - C7 : Action en responsabilité

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-SOCI-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3,0**
indicatif, à confirmer par l'établissement

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse de la mission, du cadre d'intervention et des responsabilités** (3 questions) — **Page 3**
2. **Diagnostic partagé, choix des actions et suivi des ressources** (4 questions) — **Page 5**
3. **Préparation de l'action, coopération et amélioration de la pratique** (3 questions) — **Page 8**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://licencesocio.fr/assets/annales/licence-socio/C7 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle/2026/Licence Sociologie - C7 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la mission, du cadre d’intervention et des responsabilités

À la Maison des solidarités de Val-des-Rives, vous préparez un projet pilote pour améliorer l’accès aux permanences d’accompagnement aux droits. Il faut préciser les objectifs, distinguer les rôles des acteurs et respecter les exigences de confidentialité, de consentement et de coordination avec les partenaires.

Question 1.1. Formulez en deux ou trois phrases la finalité du projet et proposez deux objectifs opérationnels observables, compatibles avec le cahier des charges du DT 1.

Le projet vise à améliorer l’accès aux permanences d’accompagnement aux droits, en associant les personnes concernées et les partenaires, sans retarder les services existants.

1. Organiser, en semaines 2 à 3, des échanges avec les personnes concernées et au moins deux partenaires, puis produire une synthèse anonymisée de leurs besoins.
2. Préparer et réaliser l’atelier pilote en semaines 4 à 6, puis transmettre à la direction, avant la fin de la semaine 8, un bilan anonymisé avec des indicateurs et des propositions d’ajustement.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Améliorer l’accès aux permanences par une action pilote participative, suivie d’un bilan anonymisé remis à la direction avant la fin de la semaine 8.

Question 1.2. Identifiez votre rôle dans l’organisation et deux initiatives que vous pouvez prendre de manière autonome. Pour chacune, indiquez une décision qui doit rester soumise à validation.

Comme chargé ou chargée de mission, je coordonne le diagnostic, les échanges avec les personnes et les partenaires, ainsi que le suivi du projet. Je prends des initiatives dans le cadre des objectifs et des moyens définis par la direction.

Initiative autonome	Décision à faire valider
Organiser les échanges et préparer une synthèse anonymisée des besoins.	Faire valider par la direction toute collecte nominative en cas de doute et la diffusion du bilan à l’extérieur.
Préparer le déroulé et les supports accessibles de l’atelier.	Obtenir l’accord de la direction pour les dépenses et les décisions engageant la structure.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Je coordonne le diagnostic et prépare l’atelier. La direction valide les dépenses, les décisions engageant la structure et toute diffusion externe.

Question 1.3. À partir du DT 2, identifiez deux risques éthiques ou liés à la confidentialité et indiquez une mesure concrète de prévention pour chacun.

Deux risques appellent des mesures concrètes de prévention :

- **Identifier une personne** à partir de notes ou d’un verbatim : anonymiser les notes dès que possible, écarter les éléments identifiants et vérifier les risques de recoupement avant la restitution.
- **Divulguer des informations à des personnes non autorisées** : limiter les transmissions aux informations strictement utiles et aux destinataires autorisés. Ne pas transmettre de données nominatives sans accord et solliciter la direction ou le délégué à la protection des données avant une collecte nominative en cas de doute.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Anonymiser les notes et écarter tout élément identifiant. Limiter les transmissions aux informations utiles et aux destinataires autorisés.

2. Diagnostic partagé, choix des actions et suivi des ressources

Vous exploitez les résultats d'une enquête exploratoire anonymisée auprès de 60 personnes, ainsi que les données de coûts et d'accessibilité fournies. Vous devez proposer des actions adaptées aux difficultés documentées, vérifier le budget maximal de 1 000 € et anticiper les adaptations nécessaires à la participation.

Question 2.1. Calculez la proportion de réponses signalant une difficulté d'usage des démarches numériques. Présentez le calcul sous la forme p = N / n × 100, exprimez le résultat en pourcentage et précisez une limite d'interprétation de cette enquête exploratoire.

Parmi les 60 réponses, 21 signalent une difficulté d'usage des démarches numériques : $p = \frac{21}{60} \times 100 = 35\,\%$. L'enquête est exploratoire et non représentative de l'ensemble des habitants. De plus, une personne pouvait déclarer plusieurs difficultés : les catégories ne sont donc pas exclusives.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 21 réponses sur 60, soit 35 %. Ce résultat n'est pas généralisable à l'ensemble des habitants.

Question 2.2. Complétez le tableau du DR 1 en calculant le coût de chaque poste, puis le coût total prévisionnel. Comparez ce total au budget maximal de 1 000 €, indiquez si le projet respecte cette limite et calculez le solde restant ou le dépassement.

Pour chaque poste, multipliez le prix unitaire par la quantité prévue, puis additionnez les quatre coûts. Le solde correspond au budget maximal moins le coût total.

Poste	Calcul	Coût
Ateliers collectifs	85 × 4	340 €
Interprétariat	120 × 2	240 €
Fiches en langage clair	0,18 × 300	54 €
Déplacements	24 × 6	144 €
Total prévisionnel	340 + 240 + 54 + 144	778 €
Solde sur 1 000 €	1 000 - 778	222 €

Le budget prévisionnel respecte le plafond fixé.

DR 1 complété : budget prévisionnel

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

	85 × 4	340 €
	120 × 2	240 €
	0,18 × 300	54 €
	24 × 6	144 €
	Somme	778 €
	1 000 - 778	222 €

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Total : 778 €. Le budget est respecté ; le solde restant est de 222 €.

Question 2.3. Proposez deux actions répondant aux difficultés documentées. Pour chaque action, indiquez le public ou besoin visé, le partenaire à mobiliser et un indicateur de suivi mesurable.

1. **Difficultés numériques :** proposer un atelier d'accompagnement aux démarches, avec l'association Passerelle. Indicateur : nombre de participants ayant réalisé une démarche avec aide.
2. **Difficultés de compréhension :** produire et tester des fiches en langage clair avec Passerelle. Indicateur : nombre de participants déclarant avoir compris les étapes après lecture.

Proposer aussi l'inscription par téléphone ou sur place afin de préserver une modalité non numérique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Atelier d'accompagnement numérique et fiches en langage clair avec Passerelle, suivis par la réalisation de démarches et la compréhension des supports.

Question 2.4. À partir du DT 3, identifiez deux adaptations d'accessibilité à prévoir pour la participation aux ateliers. Expliquez comment vous vérifierez, en amont, que ces adaptations répondent aux besoins des personnes concernées.

Prévoir deux adaptations :

- Vérifier l'itinéraire, l'entrée de plain-pied, les circulations, les sanitaires et l'agencement des sièges avec le service municipal.
- Fournir des consignes orales et écrites en langage clair ; prévoir, selon le besoin exprimé, une réponse orale ou écrite, des pauses et un interprète en langue des signes avec une bonne visibilité.

À l'inscription, demander si une adaptation est souhaitée et quel moyen de contact est préféré. Faire contrôler la salle par le service municipal, puis confirmer avec les personnes concernées que les adaptations prévues leur

conviennent.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier l’accessibilité et l’agencement de la salle ; adapter les supports et organiser l’interprétariat selon les besoins exprimés.

3. Préparation de l’action, coopération et amélioration de la pratique

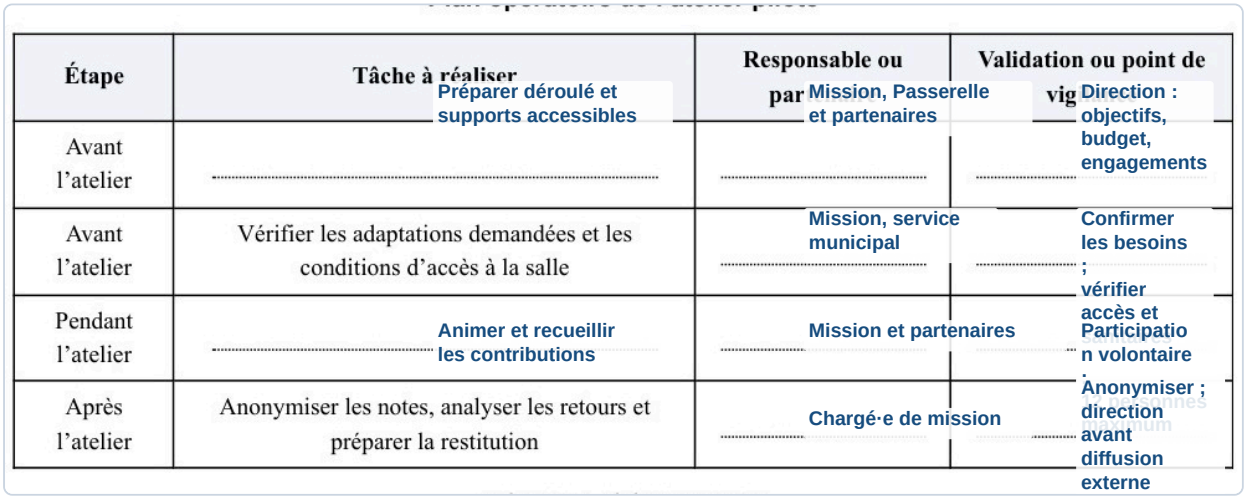
Vous préparez un atelier pilote de deux heures réunissant des personnes accompagnées et des professionnels partenaires, dans la limite de douze participants. Vous devez organiser sa préparation et son suivi, protéger la confidentialité et définir des indicateurs permettant d’évaluer et d’améliorer l’action.

Question 3.1. Complétez le DR 2 avec les étapes de préparation, de réalisation et de suivi de l’atelier. Faites apparaître au moins une tâche relevant de votre rôle et une tâche nécessitant l’accord de la direction ou d’un partenaire.

Étape	Tâche	Responsable ou partenaire	Validation ou vigilance
Avant	Préparer le déroulé et les supports accessibles ; prévoir une participation non numérique	Chargé·e de mission, association Passerelle et partenaires	Direction : valider les objectifs, le budget et les engagements de la structure
Avant	Vérifier les adaptations demandées et les conditions d’accès à la salle	Chargé·e de mission, service municipal	Confirmer les besoins avec les personnes et vérifier les accès, sanitaires et circulations
Pendant	Animer les séquences et recueillir les contributions sans données nominatives	Chargé·e de mission et partenaires	Participation volontaire, 12 personnes au maximum et respect du déroulé
Après	Anonymiser les notes, analyser les retours et préparer la restitution	Chargé·e de mission	Respecter les règles de conservation ; direction avant toute diffusion externe

Le plan suit les jalons du DT 1 : cadrage en semaine 1, concertation en semaines 2 à 3, préparation et atelier en semaines 4 à 6, puis bilan en semaines 7 à 8. Les quatre séquences prévues totalisent 120 minutes. Le chargé de mission coordonne et rend compte ; la direction arbitre les engagements de la structure, tandis que les partenaires apportent leur expertise.

DR 2 complété : préparation et suivi de l’atelier



✓ RÉPONSE À RETENIR

Préparer et vérifier avec les partenaires, animer l'atelier dans le cadre prévu, puis anonymiser les notes et soumettre la restitution à la direction.

Question 3.2. Indiquez deux mesures de prévention permettant de protéger la confidentialité et de garantir une participation libre. Précisez comment vous recueillerez l'accord des participants et comment vous traiterez les notes de séance.

Avant l'atelier, expliquer clairement son objectif, l'usage des contributions et les modalités de restitution. Demander à chaque personne si elle souhaite participer ; elle peut refuser, ne pas répondre à une question ou se retirer, sans conséquence sur l'accès aux services. Transmettre aux partenaires uniquement les informations nécessaires à leur intervention.

Limiter les notes aux besoins de l'atelier, les anonymiser dès que possible et exclure du bilan tout élément permettant une identification directe ou par recoupement. Les conserver de manière sécurisée, avec un accès restreint et selon les règles de durée fixées par la structure.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Informer et recueillir un accord libre ; limiter les données, anonymiser et sécuriser les notes, puis écarter tout élément identifiant du bilan.

Question 3.3. Proposez deux indicateurs d'évaluation, dont au moins un portant sur l'accessibilité ou la qualité de la participation. Expliquez comment l'analyse des résultats pourra conduire à une amélioration de votre pratique et du projet.

Deux indicateurs mesurables : le nombre de participants présents, à comparer au maximum de 12, et la proportion de personnes répondant qu'elles ont pu comprendre les supports et participer selon la modalité souhaitée. Recueillir ce second retour à la clôture, oralement ou par écrit.

Comparer les retours aux difficultés rencontrées pendant l'atelier et repérer les adaptations utiles ou manquantes. Avec les participants et les partenaires, ajuster les supports, l'organisation ou les modalités d'accueil. Consigner ces propositions dans le bilan et les soumettre à la direction pour la suite du projet.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Suivre la fréquentation et l'accessibilité perçue, puis ajuster les supports et l'organisation à partir des retours.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation locale de sociologie, session 2026, code 26-LIC-SOCI-EP1, dure deux heures et affiche un coefficient indicatif de 3,0 à confirmer par l'établissement. Elle porte sur un projet pilote d'accès aux permanences d'accompagnement aux droits. Les compétences évaluées concernent l'analyse de mission, la coopération, la gestion responsable des ressources, l'accessibilité, la confidentialité et l'évaluation de l'action.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Proportion en pourcentage : nombre de réponses concernées divisé par l'effectif interrogé, puis multiplié par 100.
- Coût prévisionnel d'un poste : prix unitaire × quantité ; comparer la somme des postes au plafond de 1 000 €.
- Une enquête exploratoire non représentative décrit les réponses recueillies, sans permettre de généraliser à l'ensemble des habitants.
- Limiter les données collectées à la finalité, informer les participants, anonymiser les notes et contrôler les accès avant toute diffusion.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez les calculs de proportion et de coûts avec les données utilisées, les opérations et les unités.
- Ne généralisez pas les résultats : l'enquête n'est pas représentative et une personne pouvait déclarer plusieurs difficultés.
- Distinguez les initiatives du chargé de mission des décisions engageant la structure, les dépenses ou la diffusion, qui nécessitent une validation.
- Vérifiez les adaptations avec les personnes concernées et le service municipal ; prévoyez une modalité de participation non numérique.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la part des réponses signalant une difficulté numérique ?

Divisez les 21 réponses signalant cette difficulté par les 60 réponses recueillies, puis multipliez par 100. Le calcul est 21 / 60 × 100, soit 35 %. Présentez aussi la limite de représentativité de l'enquête.

Q : Comment interpréter les résultats de l'enquête exploratoire ?

Ils décrivent les 60 réponses anonymisées recueillies lors de permanences et par questionnaire papier. Plusieurs difficultés pouvaient être déclarées par une même personne et l'échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble des habitants.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et quel est son barème ?

L'épreuve dure deux heures. Les trois parties valent respectivement 6, 8 et 6 points, soit 20 points au total. Le coefficient indiqué est 3,0 à titre indicatif et doit être confirmé par l'établissement.

Q : Quels critères de responsabilité faut-il appliquer au bilan de l'atelier ?

Le bilan doit répondre à la mission, éviter l'identification directe ou par recoupement et être transmis à des destinataires autorisés. La conservation suit les règles de la structure et la direction valide toute diffusion externe.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencesocio.fr/assets/annales/licence-socio/C7 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle/2026/Licence Sociologie - C7 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Sociologie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.